

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – Châtillon-en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

DECISION DU BUREAU

Séance du 1^{er} février 2024**N°24-DB003**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, le Bureau communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Saint-Germain-de-Joux, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :**CONFORT** : Daniel BRIQUE**GIRON** : Florian MOINE**INJOUX-GENISSIAT** : Joël PRUDHOMME - Denis MOSSAZ**MONTANGES** : Christophe MARQUET**PLAGNE** : Philippe DINOCHÉAU**SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Gilles THOMASSET**SURJOUX - LHOPITAL** : Frédéric MALFAIT**VALSERHÔNE** : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Catherine BRUN - Serge RONZON - Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT**VILLES** : Guy SUSINI**Absents** : Jean-Marc BEAUQUIS**Pouvoirs :****CHAMPFROMIER** : Jacques VIALON par Gilles THOMASSET**VALSERHÔNE** : Isabelle DE OLIVEIRA par Patrick PERREARD - Marie-Françoise GONNET par Catherine BRUN**Votants** : 18**Présents** : 15**Date de la convocation** : 26 janvier 2024**Secrétaire de séance** : Serge RONZON

Nature de l'acte : Politique de la ville, habitat, logement

Objet : Convention avec le GIP SNE et l'AURA-HLM relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social

Monsieur Philippe DINOCHEAU, conseiller communautaire délégué à l'habitat, rappelle que la Communauté de communes a adopté, en 2022, une stratégie sur six ans en matière de politique de l'habitat via le programme local de l'habitat (PLH), incorporé au Plan local d'urbanisme intercommunal, donnant ainsi naissance au PLUiH.

Ce programme comprend trois orientations dont la première a pour but de « conforter l'ambition résidentielle par une offre de logements diversifiés », engageant donc les communes et la Communauté de communes à mener des actions pour permettre à différentes catégories de population de résider sur le territoire, dans un objectif de mixité sociale.

Pour parvenir à cet objectif, il convient de mieux connaître le parc de logements sociaux ainsi que ses occupants.

Par ailleurs, le « GIP SNE » (« Groupement d'Intérêt Public du Système National d'Enregistrement » : organisme qui gère l'enregistrement des demandes de logement social) et l'AURA HLM (fédération des bailleurs sociaux d'Auvergne-Rhône-Alpes) ont créé, en 2019, un outil d'observation de l'occupation du parc social, dénommé « portail cartographique de l'occupation du parc social ».

Cet outil met à disposition des différents acteurs concernés des statistiques concernant le parc social, à partir de différents indicateurs sur l'occupation sociale (issus des données « OPS » (Occupation du Parc Social) qui est un questionnaire à renseigner obligatoirement par les ménages du parc social tous les deux ans) et sur les caractéristiques des logements (issus du répertoire du parc locatif social - RPLS).

Les données sont cartographiées à différentes échelles dont les plus fines est le point adresse.

Il existe plusieurs manières de consulter les données :

- les données cartographiées (interactives) ;
- un portrait synthétique de territoire avec des indicateurs préétablis ;
- extraction des données brutes pour en réaliser des analyses ou graphiques.

Toutes les données sont exportables en PDF ou tableurs pour pouvoir les retravailler à souhait.

Ces données pourront être exploitées dans le cadre des différents bilans du programme local de l'habitat à réaliser, et également à tout moment selon les besoins.

Pour obtenir l'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation sociale, la Communauté de communes doit conclure une convention concernant les modalités d'accès au portail et aux données avec le GIP SNE et l'AURA HLM.

Cette convention prendra effet à compter de la signature par toutes les parties et sans limitation de durée. Un « administrateur local » (l'utilisateur principal) au sein de Terre Valserhône l'Interco, qui aura accès au site internet, mais aura aussi pour rôle de confirmer,

Assisté de :
001-240100891-20240201-24-DB003-CC
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

